

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 018_2024

Séance du vendredi 29 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
Le vendredi vingt-neuf mars à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal s'est réuni exceptionnellement en salle René Cassin, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 18 mars 2024 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; Mme Justine DURETETE, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Franky SALON, Mme Virginie VASSEUR, M. Clément WALBROU, Mme Françoise WARNEYS, M. Christophe LOUVEAU, Mme Brigitte DELANNOY, Mme Domitille DENEUVILLE, Conseillers municipaux.

Étaient excusés :

M. Maxime ROSKOSCHNY, conseiller municipal, ayant donné procuration à M. Francky SALON ;
M. Bertrand TRINEL ayant donné procuration à Mme Domitille DENEUVILLE

Secrétaire de séance : Catherine WILLEMS

Fin de la séance : 20h30

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE.

CONSIDERANT :

La régulation des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts est encadrée par les articles L427-8 et L427-9 et R427-6, R427-18 et R427-21 du code de l'environnement en articulation avec la réglementation relative à la protection de la nature ;

L'accompagnement des familles par la commune pour le financement des voyages scolaires des élèves de l'enseignement secondaire domiciliés à Haverskerque ;

La volonté de poursuivre l'aide aux nouveaux foyers de la commune à la réalisation d'aqueducs ;

L'engagement de la commune auprès des Haverskerquois depuis plusieurs années pour encourager les vocations d'encadrement des enfants en accueils collectifs de mineurs par la participation au financement du diplôme du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur ;

Les sapeurs-pompiers volontaires, en retraite avant le 1er janvier 1998, perçoivent de droit la part forfaitaire par le SDIS et la part variable, correspondant à l'allocation communale, si les villes le décident ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de M. Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint ;

Et après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de :

(15 voix POUR)

- **FIXER**, à compter de la présente délibération, la prime à la capture versée aux piégeurs à 1.50 € par queue de ragondin ou de rat musqué piégé,
- **FIXER**, à compter de la présente délibération, la participation de la commune aux voyages scolaires des collégiens et lycéens domiciliés à Haverskerque à 25 € par enfant et par séjour de trois jours minimum ;
- **FIXER**, à compter de la présente délibération, la participation de la commune à la réalisation d'aqueduc pour l'accès aux nouvelles constructions (sous réserve de leur conformité aux normes et diamètre imposés – drains de 400 et sur présentation de justificatifs) à 100 € ;
- **FIXER**, la participation de la commune au diplôme du BAFA à 250 € par an par stagiaire, sur demande motivée et sous conditions d'engagement auprès de l'ALSH communal pour une durée de trois ans, dans la limite de 500 € ;
- **FIXER**, à compter de la présente délibération, l'allocation de vétéran accordée aux anciens sapeurs-pompiers de la commune à 31 € par bénéficiaire ;
- **FIXER**, à compter de la présente délibération, la participation de la commune pour l'année scolaire au titre du prêt des livres aux lycéens haverskerquois scolarisés au Lycée Anatole France de Lillers à 22 € par élèves ;

- **AUTORISER** le Maire à prendre toute disposition nécessaire pour l'application de la présente délibération.
- **INSCRIRE** ces dépenses au budget de la commune au compte 65748 – Subventions aux autres personnes de droit privé.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE



Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le



ID : 059-215902933-20240329-018_2024-DE